



144 Bd de la Villette 75 019 Paris
contact@solidaires.org 01 58 39 30 20

Conférence Sociale des 9 et 10 juillet 2012

Table ronde numéro 5 :

**Réunir les conditions d'un
redressement productif**

Les propositions de Solidaires

Pour une production socialement et écologiquement utile

Depuis plusieurs décennies, une part grandissante de la richesse créée est allouée aux revenus financiers au détriment de l'investissement, des salaires, du revenu des puissances publiques, et des impératifs écologiques.

Dans le cadre de la mondialisation, la construction libérale de l'Union Européenne, fondée sur une concurrence libre et non faussée et un dumping social et fiscal, engendre une course effrénée au moins disant social et à une mise en concurrence entre les salariés-es des pays de l'UE. Les débats au sein de l'UE ne remettent pas en cause les fondements de cette construction européenne mais portent sur les stratégies à mettre en œuvre pour sauver le système. Les politiques d'austérité sont imposées à l'ensemble des peuples d'Europe au lieu de s'en prendre aux racines de la crise.

En France, les grands groupes accumulent d'énormes trésoreries pour la croissance financière au détriment de l'investissement et de la stimulation du tissu industriel. Le risque est reporté sur les salariés et les fournisseurs sous-traitants. Sur 40 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI), seules 5000 sont indépendantes des grands groupes. Les licenciements se multiplient, le taux de chômage et la précarité explosent, les inégalités de revenus augmentent.

Sans remise en cause de la logique de la compétition marchande, de la domination de la finance sur l'économie et sans lois contraignantes vis-à-vis du patronat et de nouveaux droits sociaux pour les salariés-es, le gouvernement Hollande et son ministère du redressement productif sont voués à l'échec.

Les revendications de Solidaires :

- Instaurer le partage des richesses par un retour du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires et par un retour de l'affectation des gains de productivité à une nouvelle réduction du temps de travail.
- Réglementer les relations commerciales tout au long des chaînes productives pour arrêter la ponction des groupes dominants sur les niveaux inférieurs (rapport donneurs d'ordre/sous-traitants).
- Encadrer les politiques d'investissement des grands groupes (via la fiscalité sur les sociétés), limiter la rémunération de l'actionariat par une fiscalité dissuasive (les dividendes représentent 13 % de la masse salariale) et les opérations spéculatives dilapidant les ressources des entreprises telles que le rachat d'actions.
- Clarifier la législation sur les licenciements :

L'article (L1233-3) interdit les licenciements pour recherche d'une augmentation du taux de profitabilité mais les débats jurisprudentiels (Arrêt Viveo mai 2012) autour de l'article 1235-10, entretiennent le flou. L'affaire Viveo a opposé la Cour d'Appel de Paris pour qui la nullité des licenciements est a fortiori justifiée pour défaut de motif économique si elle est possible pour carence du plan de reclassement, et la Cour de Cassation qui au contraire fait une application stricte de cet article au cas de carence du PSE. Le législateur devra trancher

le débat en faveur des salariés dans une nouvelle loi, pour arrêter cette « guerre » d'interprétation entre tribunaux et permettre la contestation des motifs économiques des licenciements.

- Instaurer un droit de veto suspensif des élus C.E contre les plans de licenciements et le retour à la loi Guigou de janvier 2002 (annulée par la droite) qui sépare obligatoirement les procédures au C.E, sur les plans sociaux, la première sur l'information consultation sur les motifs économiques, la seconde sur les mesures sociales, avec des délais entre les deux afin d'exercer un droit de regard et d'expertise critique sur les deux procédures.

- Etendre les procédures des PSE aux PME de moins de 50 salariés (rôle de DP).

- Elargir le droit des C.E. d'information-consultation sur les investissements ayant des conséquences en matière de trace carbone, d'impacts écologiques et de santé publique.

- Encadrer les ruptures conventionnelles afin de supprimer ses effets pervers de licenciements déguisés.

- Améliorer l'indemnisation du chômage partiel en durée et à 100% payé par le patronat.

- Instaurer un nouveau statut du salarié :

la focalisation sur les licenciements dits « boursier » ne permet pas d'aborder la réalité des licenciements, 90 % des licenciements ne sont pas des licenciements « boursiers ». De manière générale, les salariés n'ont pas à faire les frais des licenciements dû à la compétition marchande. Il faut instaurer un statut du salarié qui donnent les mêmes droits aux salariés des PME comme des grands groupes (maintien du salaire entre deux emplois, obligation de reclassement sans limite de délai, et financement par un fonds patronal mutualisé)

- En plus de la création d'une Banque Publique d'Investissement, engager la réflexion sur le système bancaire, notamment sur la séparation entre banques d'affaires et banques de dépôt.

- Définir les secteurs prioritaires en terme d'innovation, de recherche et de développement, et cibler les aides publiques.

- Accroître le rôle de l'état actionnaire dans les entreprises publiques.

- Engager une réforme fiscale fortement redistributrice pour une autre répartition des richesses et mettre en œuvre la possibilité ouverte à l'Etat de se financer auprès des établissements publics de crédit et, au-delà, instaurer le financement direct de l'Etat par la Banque de France, afin de retrouver des marges de manœuvre dans les politiques publiques créatrices d'emplois.

- Au niveau européen : Harmonisation des fiscalités européennes des Etats, notamment en matière d'impôt sur les sociétés, pour arrêter le dumping fiscal et harmonisation des droits sociaux ; augmentation du budget européen et changement du statut de la BCE pour sortir les Etats des griffes des marchés financiers et mener à bien une politique de relance ; taxation des transactions financières et taxe kilométrique sur les échanges internationaux.